

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le trente septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN (absente de 21h à 21h50), Maire**
Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LONCLE,
PICOUT et RENOUARD.
MM. BEAUNE, BOURGET (arrivé à 20h15), CAILLÈRE, DOS,
MACE ALAIN, MACE ANTHONY, RICHARD et
VALLARINO.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mme LEVAVASSEUR (donne procuration à Mme LEROY), M.**
MICHEL (donne procuration à Mme COTIN)

--- ==0== ---

RECENSEMENT : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur Alain MACÉ, adjoint au maire expose que la commune de Créhen doit procéder au recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2027.

Il précise que, pour organiser les opérations du recensement, chaque collectivité doit nommer un coordonnateur communal et trois agents recenseurs.

Il propose de nommer Madame GUERIN, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, pour la mission de coordonnateur.

Il informe également le Conseil Municipal qu'il faudra recruter 3 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer Madame Murielle GUERIN comme coordonnateur communal du recensement.

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,*



Marie-Christine COTIN.